






<p>Contexte : Dans le cadre épidémique actuel lié au Covid-19, l'utilisation des salles de réunion doit se faire dans le plus strict respect des consignes suivantes, afin de garantir la protection de la santé et la sécurité des agents de l'USMB. Cette fiche vise à préciser les mesures à respecter pour tous les utilisateurs et est applicable durant toute la crise sanitaire. Les réunions en visio conférence restent à privilégier lorsque cela est possible.</p>	
<p>Avant la réunion</p>	
	<p>Les réunions en présentiel sont autorisées uniquement dans les locaux dédiés et autorisés après réservation de la salle sous ADE</p>
	<p>Lors de la réservation de la salle, tenir compte de la capacité de celle-ci afin de respecter la distanciation sociale (1m minimum entre chaque participant).</p>
<p>Pendant la réunion</p>	
<p>Respect de la distanciation sociale, un espacement de 1m minimum entre chaque participant.</p>	
<p>Se frictionner les mains avec du gel hydro-alcoolique avant d'entrer dans la salle.</p>	
<p>Port du masque obligatoire Pendant toute la durée de la réunion</p>	
<p>Couper la climatisation pendant la réunion ou régler la climatisation au minimum</p>	
<p>Après la réunion</p>	
<p>Désinfecter l'ensemble du matériel utilisé (tables, chaises, matériel informatique,) avec le matériel mis à disposition (essuie tout, détergent désinfectant).</p>	
<p>Se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique au sortir de la salle.</p>	
<p>Conserver la liste des participants pendant 15 jours après la réunion au sein du service organisateur (cette information sera à produire en cas de survenance d'un cas confirmé de COVID et de recherche des personnes contacts).</p>	